

Résolution de l'AG des enseignant-e-s dans les gymnases du SSP-Enseignement du 6 novembre 2015 sur l'Ecole de commerce

**à toutes et tous les collègues,
à Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC,**

Réuni-e-s en assemblée générale du SSP-Enseignement, nous, enseignant-e-s dans les gymnases :

- considérons que la situation conflictuelle actuelle est le résultat de la manière par laquelle la DGEP a procédé en n'associant ni les enseignant-e-s ni les organisations qui les représentent à la réflexion générale sur les changements hautement critiquables liés à cette nouvelle voie. Dès lors, aucune alternative à un refus d'entrée en matière n'était possible. À ce propos, nous rappelons qu'une majorité des conférences des maîtres des gymnases s'est prononcée pour une non-entrée en matière lors de la consultation sur la grille horaire.
- considérons que les délais extrêmement courts dans lesquels les conférences des maîtres extraordinaires ont dû être convoquées durant la semaine du 9 au 13 novembre ne sont pas acceptables car ils ne permettent pas aux enseignant-e-s de se prononcer dans des conditions favorisant l'échange et la réflexion. De plus, les enseignant-e-s n'ont pas été informé-e-s du sujet exact sur lequel elles/ils seront peut-être appelé-e-s à se prononcer lors de ces conférences extraordinaires. Si de nouvelles informations devaient être données lors desdites conférences, il est inconcevable que les enseignant-e-s disposent du temps nécessaire pour se former une opinion raisonnée, condition nécessaire à toute décision. Cette manière de procéder est contraire à tout fonctionnement démocratique. En outre, il n'y a aucune urgence à ce que les enseignant-e-s se prononcent immédiatement sur cette question.
Dès lors, nous proposons aux collègues de refuser de se prononcer lors de cette conférence.

Ceci dit, nous nous exprimons aussi sur le fond et estimons :

- qu'une formation du secondaire II doit viser à transmettre une culture générale et humaniste, visant à faire acquérir aux élèves une autonomie dans l'apprentissage, à leur transmettre des connaissances leur permettant de développer leur esprit critique et leur créativité en vue d'une insertion réussie dans la société, en tant que citoyen-ne, en tant qu'actrice ou acteur critique de la société dans laquelle il -elle vit et travaille. Elle est délivrée par des enseignant-e-s qualifié-e-s et dont le travail est caractérisé par l'autonomie pédagogique dans la mise en œuvre des plans d'études et l'évaluation. Or, la formation initiale en école de commerce avec maturité professionnelle «Économie et services, type économie» (FIEc+), sous sa forme actuelle, ne permet pas d'atteindre ces objectifs essentiels à tout le secteur secondaire II ;

- que la formation initiale en Ecole de commerce avec maturité professionnelle «Économie et services, type économie» (FIEc+) a sa place dans les gymnases, mais sous une forme à revoir afin de respecter les principes précédemment évoqués ;
- que l'application du cadre fédéral sur la formation professionnelle pose de sérieux problèmes et que des modifications substantielles du plan d'études et de la grille horaire doivent être effectuées ;
- que l'autonomie pédagogique des enseignant-e-s est remise en cause par l'obligation pour les enseignant-e-s de recourir à du matériel pédagogique standardisé, ainsi que la probable obligation de faire à plus ou moins court terme passer des épreuves standardisées ;
- que la formation dite des « 300 heures » doit pouvoir être suivie par les enseignant-e-s, dans les gymnases ou les écoles professionnelles, souhaitant poursuivre leur enseignement dans ces classes dans des conditions au minimum acceptables et que par conséquent, elles-ils doivent pouvoir notamment bénéficier d'une décharge à leur horaire.
- De plus, nous sommes ouvert-e-s à une réorganisation des formations secondaire II entre écoles professionnelles et gymnases car nous considérons qu'il ne doit pas exister de hiérarchie entre les unes et les autres et que tou-te-s les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement de qualité. Le SSP-Enseignement est donc ouvert à négocier une réorganisation dans ce sens ; car, selon nous, la question n'est pas celle de l'institution qui offre le cursus mais bien son contenu ainsi que les conditions de travail des salarié-e-s qui le dispensent.
- nous relevons enfin que si une éventuelle sortie de l'Ecole de commerce des gymnases pose des problèmes statutaires, d'autres problèmes se posent aussi dans le cas où ces classes seraient maintenues au sein des gymnases. Nous voulons donc que cette question soit traitée dans tous les cas.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à ce que la DGEP ouvre, sans délai, un véritable processus de consultation et de négociation avec les salarié-e-s et les organisations qui les représentent afin de traiter de ces questions de manière informée, claire et transparente.

Nous sommes déterminé-e-s à lutter fermement pour défendre une formation de qualité ainsi que nos conditions de travail et de statuts.

Lausanne, le 6 novembre 2015